

# REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES HYDROCARBURES  
CELLULE TECHNIQUE SUIVI DES AUDITS DES  
COUTS PETROLIERS

B.P. : 2120  
BRAZZA VILLE-CONGO

## RAPPORT D'AUDIT FINANCIER

DES COMPTES DES COÛTS PETROLIERS DU CONTRAT DE PART AGE DE  
PRODUCTION DU PERMIS  
MER TRES PROFONDE NORD  
SIGNE ENTRE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
ET ENI CONGO

EXERCICE 2005



Monsieur Jean Baptiste TATI LOU TARD  
Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures

B.P.2120  
BRAZZAVILLE  
REPUBLIQUE DU CONGO

RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES DES COÛTS PETROLIERS DU  
CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION DU PERMIS MER TRES PROFONDE  
NORD  
PERIODE DU 1<sup>ER</sup>JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la République du Congo, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- CJ Le contrôle des états de synthèse des comptes des coûts pétroliers du Contrat de Partage de Production du permis MER TRES PROFONDE NORD signé entre la République du Congo et la société ENI CONGO tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 2 à 19).
- CJ Le contrôle du respect des dispositions des clauses du Contrat de Partage de Production MER TRES PROFONDE NORD signé entre la République du Congo et la société ENI CONGO.

Ces états de synthèse des comptes des coûts pétroliers du Contrat de Partage de Production MER TRES PROFONDE NORD ont été arrêtés par la direction générale de la société ENI CONGO. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse des comptes des coûts pétroliers.

1- OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE DES COÛTS PETROLIERS

- 1.1- Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de synthèse des comptes des coûts pétroliers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

1.2- Nous n'avons pu et ce, en raison du refus qui nous a été opposé, de mettre en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires pour nous donner une opinion sur l'éligibilité à récupération des coûts pétroliers d'un montant de K USD 425 provenant des moyens communs.

1.3- L'Opérateur n'a pas réalisé les inventaires physiques des stocks, conformément aux dispositions du Contrat de partage de production, il nous est impossible de donner une opinion sur la variation de KUSD (7) des stocks au titre de l'exercice 2005.

1.4- Sous ces réserves, nous certifions que les comptes des coûts pétroliers et des états de récupération des coûts pétroliers sont, au regard des règles et principes comptables généralement admis, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice des coûts pétroliers éligibles au droit à récupération réalisés récupérés et ceux à récupérer à la fin de l'exercice.

#### 11- VERIFICATION DES DISPOSITIONS DES CLAUSES DU CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION MER TRES PROFONDE NORD

2.1- Nous avons également procédé, conformément aux Normes Professionnelles Internationales, aux vérifications du respect des dispositions des clauses du Contrat de Partage de Production Mer très Profonde Nord (MTPN) au courant de l'exercice 2005.

2.2- Au cours de nos contrôles, nous avons relevé les faits suivants:

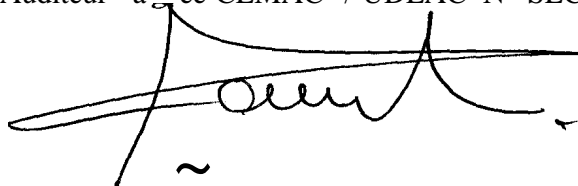
2.2.1- Nous n'avons pas obtenu les informations nécessaires pour nous assurer du respect des dispositions de l'article 15.2 du Contrat de Partage de Production qui traitent des modalités de l'emploi du personnel étranger au Congo.

2.2.2- Les dispositions de l'article 13 du contrat de Partage de Production qui traitent de la propriété des biens mobiliers et immobiliers ne sont pas respectées.

2.2.3- Les dispositions de l'article 5.6 du contrat de Partage de Production qui traitent de la vérification des comptes ces coûts pétroliers ne sont pas respectées.

Fait à Pointe-Noire, le 29 novembre 2006

GKM/CON TANTIN  
Auditeur agréé CEMAC / UDEAC N° SEC 014



André GOMEZ-GNALI  
Associé Gérant  
Directeur Général

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1- RAPPORT D'AUDIT FINANCIER	2- 3
11- ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES DES COUTS PETROLIERS	5- 19
2.1- Etat des comptes des coûts pétroliers	
2.2- Etats des comptes de récupération des coûts pétroliers	
2.3- Règles et principes comptables	
2.4- Détails des comptes des coûts pétroliers et des comptes de récupération des coûts pétroliers	

## II

ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES DES COUTS PETROLIERS

EXERCICE **2005**

## 2.1

Etat des comptes des Coûts Pétroliers  
Exercice 2005

ET AT DES COMPTES DES COÛTS PETROLIERS  
MTPN EXERCICE 2005

LIBELLE	MTPN
TRAVAUX D'EXPLORATION	
ETUDES GEOLOGIQUES & GEOPHYSIQUES	2 305 668,20
RETRAITEMENTS SISMIQUES 3D	1 377 274,74
COÛTS COMMUNS	352 837
<b>TOTAL TRAVAUX EXPLORATION (1)</b>	<b>4035779,56</b>
CHARGES NON OPERATIONNELLES	
VARIATION STOCK	-6500,00
FORMATION (Art. 14 CPP)	200 000,00
AUDIT	42031,07
<b>TOTAL CHARGES NON OPERATIONNELLES (2)</b>	<b>235 531,07</b>
FRAIS GENERAUX	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	69376,73
OVERHEAD (ASSISTANCE GENERALE)	173 641,76
AUTRES FRAIS (coûts propres)	-210938,37
<b>FRAIS GENERAUX (3)</b>	<b>32 080,12</b>
<b>TOTAL TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT (4) = (1) + (2) + (3)</b>	<b>4303390,75</b>

## 2.2

Etats des comptes de récupération des Coûts Pétroliers  
Exercice 2005

ENI CONGO  
1er TRIMESTRE EXERCICE 2005  
ETAT DE RECUPERATION PERMIS MTPN

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE		TOTAL
<b>ETAT G. Art.</b>					
<b>1er TRIMESTRE 2005</b>					
1- Coût pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :			68 892416,58		68 892416,58
2- Coûts pétroliers trimestre courant (en USD) :			125 906,88		125 906,88
3- Transfert des autres permis					
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69018323,46</b>	<b>0,00</b>	<b>69 018 323,46</b>
4- Coûts pétroliers récupérés au cours du trimestre concerné (USD) :					
5- Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :					
6- Transfert vers les autres permis			75544,13		75544,13
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 544,13</b>	<b>0,00</b>	<b>75 544,13</b>
7- Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 942 779,33</b>	<b>0,00</b>	<b>68 942 779,33</b>

ENI CONGO  
2<sup>è</sup> TRIMESTRE EXERCICE 2005  
ETAT DE RECUPERATION PERMIS MADINGO

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	PID	TOTAL
<b>ETAT G. Art.</b>					
<b>2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2005</b>					
1- Coût pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	0,00	68 942779,33	0,00	68 942 779,33
2- Coûts pétroliers trimestre courant (en USD) :			1 404 656,42		1 404 656,42
3- Transfert des autres permis					
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70347435,75</b>	<b>0,00</b>	<b>70347435,75</b>
4- Coûts pétroliers récupérés au cours du trimestre concerné (USD) :					0,00
5- Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :					0,00
					0,00
6- Transfert vert les autres permis			-75544,13		-75544,13
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 544,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 544,13</b>
7- Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 422 979,88</b>	<b>0,00</b>	<b>70 422 979,88</b>

ENI CONGO  
3<sup>e</sup> TRIMESTRE EXERCICE 2005  
ETAT DE RECUPERATION PERMIS MTPN

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS  ETAT G. Art.	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE		TOTAL
3 <sup>e</sup> me TRIMESTRE 2005					
1- Coût pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	0,00	70422979,88	0,00	70 422 979,88
2- Coûts pétroliers trimestre courant (en USD) :			717 244,63		717 244,63
3- Transfert des autres permis					0,00
S/TOT AL en USD	0,00	0,00	71140224,51	0,00	7114022451
4- Coûts pétroliers récupérés au cours du trimestre concerné (USD) :					
5- Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :					0,00
					0,00
					0,00
6- Transfert vers les autres permis					0,00
S/TOT AL enUSD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7- Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:	0,00	0,00	71140 224,51	0,00	71140224,51

ENI CONGO  
4<sup>e</sup> TRIMESTRE EXERCICE 2005  
ETAT DE RECUPERATION PERMIS MTPN

<b>ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>RECHERCHE</b>	<b>PID</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ETAT G. Art.</b>					
<b>4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2005</b>					
1- Coût pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD)	0,00	0,00	71 140224,51	0,00	71 140224,51
2- Coûts pétroliers trimestre courant (en USD) :			2 055 564,68		2 055 564,68
3- Transfert des autres permis					0,00
<b>S/TOT AL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195 789,19</b>	<b>0,00</b>	<b>7319578919</b>
4- Coûts pétroliers récupérés au cours du trimestre concerné (USD) :					0,00
5- Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :					0,00
6- Transfert vert les autres permis					0,00
<b>S/TOT AL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>7- Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195789,19</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195 789,19</b>

ENI CONGO  
**ETAT DE RECUPERATION PERMIS MTPN**  
**SYNTHESE EXERCICE 2005**

ETAT DE RECUPERATION DES COÛTS PETROLIERS						
ETAT G. Art.	EXPLOITATION	DEVELOPPEMENT	RECHERCHE	TOTAL REALISATIONS		TOTAL REALISATIONS +PID
Coûts pétroliers à récupérer trimestre précédent (en USD) :	0,00	0,00	68892416,58	68 892 416,58	0,00	68 892 416,58
Coûts pétroliers 1er trimestre (en USD) :	0,00	0,00	125 906,88	125 906,88	0,00	125 906,88
Coûts pétroliers 2ème trimestre (en USD) :	0,00	0,00	1 404 656,42	1 404 656,42	0,00	1 404 656,42
Coûts pétroliers 3ème trimestre (en USD) :	0,00	0,00	717244,63	717 244,63	0,00	717 244,63
Coûts pétroliers 4ème trimestre (en USD) :	0,00	0,00	2 055 564,68	2 055 564,68	0,00	2 055 564,68
<b>TOTAL DEPENES ANNUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4303372,61</b>	<b>4 303 372,61</b>	<b>0,00</b>	<b>4303 372,61</b>
Transfert des autres permis		0,00		0,00		0,00
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195789,19</b>	<b>73 195 789,19</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195789,19</b>
Coûts pétroliers récupérés 1er trimestre (en USD) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts pétroliers récupérés 2ème trimestre (en USD) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts pétroliers récupérés 3ème trimestre (en USD) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts pétroliers récupérés 4ème trimestre (en USD) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts venus en diminution des coûts pétroliers au cours du trimestre concerné (en USD) :						0,00
Transfert vers les autres permis		0,00		0,00		0,00
<b>S/TOTAL en USD</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Coûts pétroliers restant à récupérer fin du trimestre concerné:</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195 789,19</b>	<b>73 195789,19</b>	<b>0,00</b>	<b>73 195789,19</b>

2.3

Règles et Principes Comptables

### **2.3.1- PRINCIPES**

**2.3.1.1-** La tenue de la comptabilité générale de la société ENI CONGO dans le cadre du Contrat de Partage de Production MER TRES PROFONDE NORD, est conforme aux règles, principes et méthodes du plan comptable OHADA et aux règles et pratiques comptables généralement admises dans l'industrie pétrolière, dans la mesure où elles ne sont pas contraires au plan comptable OHADA.

**2.3.1.2-** Les réalisations au titre des Travaux Pétroliers sont imputées au débit ou au crédit des comptes de Coûts Pétroliers dès que les charges ou produits correspondants sont dus ou acquis. Les charges et produits peuvent donc comprendre des imputations des sommes déjà payées ou encaissées et des sommes facturées mais non encore payées ou encaissées, ainsi que des imputations correspondant à des charges à payer ou à des produits à recevoir, c'est à dire créances certaines, ou encore facturées et calculées sur la base des éléments d'estimation disponibles. Le Contracteur doit faire diligence pour que toute imputation provisionnelle soit régularisée dans les plus brefs délais par la comptabilisation de la dépense ou de la recette exacte.

### **2.3.2- COMPTES DE CHARGES**

Peuvent être portés au débit des comptes de charges et pertes par nature, toutes les charges, pertes et frais, qu'ils soient effectivement payés ou simplement dus, relatifs à l'Année Civile concernée, à condition qu'ils soient justifiés et nécessités par les besoins des Travaux Pétroliers et qu'ils incombent effectivement au Contracteur à l'exclusion de ceux dont l'imputation n'est pas autorisée par les dispositions des Contrats de Partage de Production.

Les charges à payer et les produits à recevoir, c'est à dire les dettes et les créances certaines mais non encore facturées, payées ou encaissées, sont également prises en compte; ils sont calculés sur la base d'éléments d'estimation disponibles. Le Contracteur doit faire diligence pour que toute inscription de cette nature soit régularisée dans les plus brefs délais par la comptabilisation de la charge ou du produit réel correspondant.

Les comptes de charges et pertes par nature seront en outre crédités des montants effectivement récupérés par le Contracteur en application d'accords particuliers, et débités ou crédités par le jeu des transferts de coûts pétroliers entre les permis et les permis associés.

### **2.3.3- COMPTES DE PRODUITS ET PROFITS**

Doivent être portés au crédit des comptes de produits et profits par nature, les produits de toute nature, liés aux Travaux pétroliers, qu'ils soient effectivement encaissés ou exigibles par le Contracteur.

### **2.3.4- COMPTABILISATION DES OPERATIONS EN DEVISES**

ENI-CONGO tient sa comptabilité en langue française et en dollars des Etats Unis d'Amérique (US\$).

L'enregistrement initial des dépenses ou recettes réalisées en monnaies, y compris le Franc CFA, autres que le US\$ dans le cadre des Travaux Pétroliers sera effectué en US\$ à titre provisoire sur la base des taux de change prévalant dans la période et calculés conformément aux méthodes habituelles de ENI-CONGO.

La différence de change constatée entre l'enregistrement initial des dépenses et le montant résultant de l'application du taux de change en vigueur lors du règlement ou de l'encaissement est imputée aux mêmes comptes de Coûts Pétroliers que ceux qui ont été mouvementés par l'enregistrement initial.

ENI-CONGO fera parvenir au CONGO, avec les états trimestriels prévus au chapitre VII de la Procédure Comptable, un relevé des taux de change utilisés dans la période, tels que cotés par la Banque de France.

### **2.3.5- COUTS DES TRAVAUX DEVELOPPEMENT**

Les coûts de développement exposés au courant de l'exercice 2005, sont constitués des travaux de :

- o Géologie et géophysique
- o Autre frais d'exploration.

### **2.3.6- LES COUTS PROPRES**

Les coûts propres exposés au courant de l'exercice 2005 sont constitués des primes d'assurance et des frais d'assistance générale.

### **2.3.7- ELEMENTS DES COUTS PETROLIERS**

La comptabilité des coûts pétroliers doit être sincère et exacte; elle est organisée et les comptes sont tenus et présentés de manière que puissent être aisément regroupés et dégagés, les coûts pétroliers afférents, notamment, aux dépenses:

- o des travaux d'exploration
- o des travaux d'évaluation et de Développement;
- o des travaux d'exploitation;
- o des travaux d'Abandon et des provisions éventuellement constitués en vue de leur réalisation ;
- o des boni conformément à l'article 11.3 du contrat.

### **2.3.8 - COUTS NON RECUPERABLES**

Les paiements effectués en règlement de frais, charges ou dépenses exclues par les stipulations du Contrat ou de la présente annexe ne sont pas pris en compte et ne peuvent donc donner lieu à récupération. (**Article 17 de la procédure comptable**)

Ces frais, charges et dépenses comprennent notamment:

- . les coûts et dépenses non liés aux Travaux Pétroliers;
- . la redevance due au Congo conformément à l'article 11.1 du contrat à l'exception de la redevance minière proportionnelle calculée sur les hydrocarbures Liquides consommés par le Contracteur au cours de Travaux pétroliers;
- . l'Impôt sur les sociétés;
- . les intérêts, agios et frais se rapportant aux emprunts non destinés à financer les travaux pétroliers;
- . les pertes de change qui constituent des manques à gagner résultant de risques liés à l'origine des capitaux propres et de l'autofinancement du Contracteur ;
- . Les bonis payés en application des dispositions du Code des Hydrocarbures, à l'exception des bonis payés au titre de la transformation du régime juridique et fiscal des Pennis et de Permis Associés.

### **2.3.9 PRIORITE DE REMBOURSEMENT**

Dès la date d'effet, chaque entité constituant le Contracteur commencera à récupérer sa part des coûts Pétroliers selon l'ordre des catégories ci-après:

- . Coûts pétroliers au titre des travaux d'exploitation;
- . Coûts pétroliers au titre des dépenses antérieures à la date d'effet;
- . Coûts pétroliers au titre des travaux d'évaluation et de développement.

Les montants transférés vers les pennis associés seront imputés sur les catégories de coûts pétroliers suivant les mêmes règles de priorité et d'allocation. (Article 9 de la Procédure Comptable).

## 2.4

Détails des Comptes des Coûts Pétroliers et des Comptes de récupération  
des Coûts Pétroliers

## DETAILS DES COMPTES D'EXPLORATION MTPN EXERCICE 2005

### EXPLORATION

#### ETUDES GEOLOGIQUES & GEOPHYSIQUES

4 035 779,62

Etudes géologiques & géophysiques	2 305 668,20
Retraitement sismiques 3D	1 377 274,70
Coûts Communs exploration	<u>352 836,72</u>
	<b>4 035 779,62</b>

#### TOTAL GEOLOGIE ET GEOPHYSIQUE

4 035 779,62

#### CHARGES NON OPERATIONNELLES

##### Variation des Stocks

C.Nariation stock magasin  
Coût accessoire d'achat  
Stock - Magasin

##### Formation

##### Audit Etat

#### TOTAL DES CHARGES NON OPERATIONNELLES

#### FRAIX GENERAUX

FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
Int.S/Capitaux Investis Explorat  
OVERHEADS EXPLORATION  
OVERHEADSCOUTSPROPRES  
COUTS PROPRES

#### TOTAL DES FRAIS GENERAUX

#### TOTAL DEPENSES D'EXPLORATION